



DOSSIER DE PRESSE 2018



**Le label des territoires engagés dans la
transition énergétique fête ses 10 ans**

SOMMAIRE

1. UN LABEL QUI CONVAINC TOUJOURS PLUS DE COLLECTIVITES DEPUIS 2008... P 3
2. CIT'ERGIE : UN OUTIL OPERATIONNEL..... P 4
3. CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE..... P 6
4. OBJECTIVITE ET EFFICACITE DES OUTILS ET DES ACTEURS..... P 7
5. LES COLLECTIVITES LABELLISEES EN FRANCE..... P 8
6. LES COLLECTIVITES LABELLISEES..... P 10

1. UN LABEL QUI CONVAINC TOUJOURS PLUS DE COLLECTIVITES DEPUIS 2008

En 2018, Cit'ergie fête ses 10 ans d'existence en France depuis sa création par l'ADEME.

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, France, Luxembourg, Lichtenstein, Monaco, Suisse) et déjà accordé à plus de 1450 collectivités européennes. C'est donc logiquement que le label français fête cet anniversaire dans le pays fondateur du programme européen *European Energy Award*.

Au total, aujourd'hui ce sont 131 collectivités engagées dans la démarche et plus de 15 millions d'habitants concernés par Cit'ergie depuis 2008, lancement du label Cit'ergie :

- 2 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD ;
- 36 collectivités sont labellisées Cit'ergie ;
- 28 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie
- 65 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation.

[Retrouvez la vidéo spéciale pour les 10 ans de Cit'ergie](#)

2. CIT'ERGIE : UN OUTIL OPERATIONNEL

Cit'ergie est un outil opérationnel de structuration et d'amélioration continue des collectivités pour :

- Mettre en place les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ;
- Appuyer techniquement et encourager les démarches de transition énergétique en cohérence avec l'ambition des territoires tel que par exemple les projets de territoires à énergie positive (TEPOS) ;
- Construire les volets énergie des Agendas 21 ;
- Répondre aux objectifs de la Convention des Maires.

La logique d'intervention de Cit'ergie s'articule autour de trois ambitions :

○ L'excellence et l'exemplarité

Suivant une grille d'évaluation, les collectivités sont récompensées pour leur engagement volontaire dans leurs politiques climat-air-énergie sur la base de leurs compétences, moyens, actions et potentiels d'actions. Le label offre une reconnaissance forte aux niveaux national et international de la qualité de la politique climat-air-énergie des collectivités.

○ La méthode

La labellisation Cit'ergie favorise une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions dans le domaine de l'énergie, de l'air et du climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.

○ Un processus d'amélioration continue

L'exigence du référentiel en fait une référence en matière de politique climat-air-énergie, du premier pas (engagement dans la démarche) jusqu'à l'atteinte de l'excellence (labellisation Cit'ergie GOLD).

CAP
Cit'ergie
European Energy Award

Le label **CAP Cit'ergie** distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.

Cit'ergie
European Energy Award

Le label **Cit'ergie** est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel d'actions.

GOLD
Cit'ergie
European Energy Award

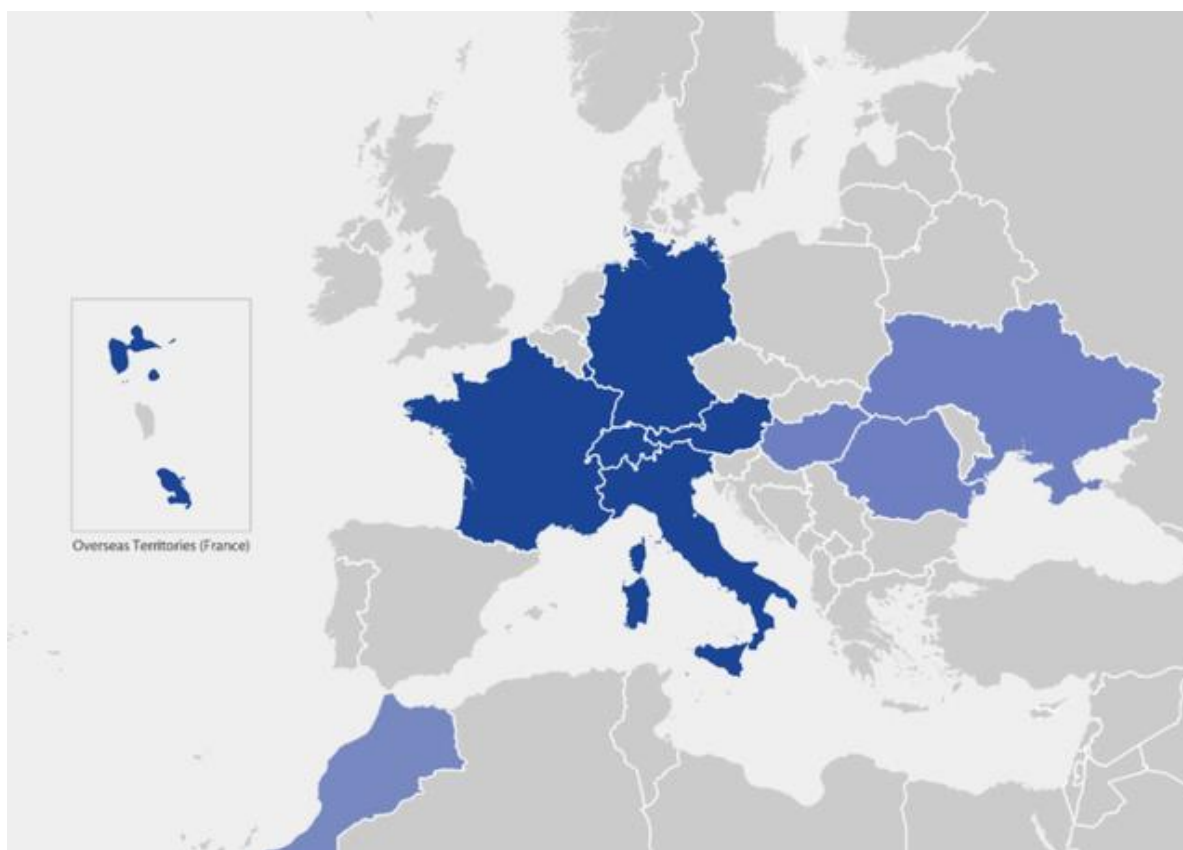
Le label **Cit'ergie GOLD** vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel d'actions.

Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award, auquel participent 1456 collectivités européennes dans plusieurs pays, dont 897 qui ont déjà reçu le label : Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco...

Créé en 1997 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie.

Depuis sa création en 2003, l'Association internationale à but non lucratif « European Energy Award », dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en œuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la France y participent. D'autres pays sont en expérimentation.

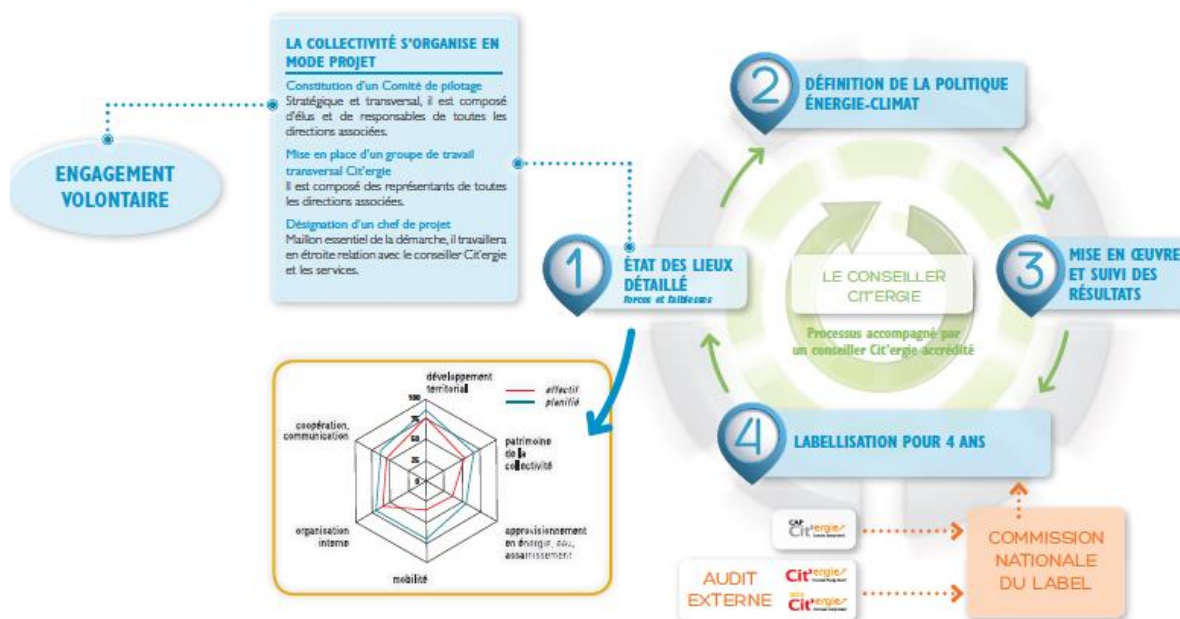


<http://www.european-energy-award.org/>

3. CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique climat-air-énergie des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie accrédité :

1. l'état des lieux de la situation initiale à partir du référentiel,
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique climat-air-énergie,
3. la phase de labellisation si la collectivité satisfait aux exigences du label,
4. la mise en œuvre continue, évaluée, avec chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie.



Et en pratique...

Les Directions Régionales de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie un accompagnement technique, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans Cit'ergie.

Pour s'engager dans le processus, la collectivité doit :

- réaliser le pré-diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences avec la Direction Régionale de l'ADEME de son territoire,
- délibérer sur sa volonté de s'engager dans la démarche de labellisation,
- mandater son conseiller Cit'ergie parmi les conseillers accrédités,
- signer une convention de partenariat avec l'ADEME,
- s'organiser en mode « projet ».

4. OBJECTIVITE ET EFFICACITE DES OUTILS ET DES ACTEURS

○ Un accompagnement continu du conseiller tout au long du processus

Au niveau national, 46 conseillers Cit'ergie sont accrédités pour :

- accompagner la collectivité,
- co-animer le groupe de travail de la collectivité et éclairer les décisions,
- valoriser les actions déjà conduites,
- être une source d'informations sur les expériences et bonnes pratiques des autres collectivités,
- évaluer la politique de la collectivité,
- préparer le rapport en vue de la demande du label présenté à l'auditeur et à la Commission Nationale du Label,
- assurer la visite annuelle de suivi.

Pour sa mission, chaque conseiller s'appuie sur :

- un catalogue standardisé au niveau européen, constitué de 79 actions réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un référentiel national d'aide à l'évaluation, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres et du contexte réglementaire et technique français.

○ L'intervention d'un auditeur externe accrédité

Les 6 domaines du catalogue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Développement territorial
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrimoine de la collectivité
<input checked="" type="checkbox"/>	Approvisionnement eau, énergie et assainissement
<input checked="" type="checkbox"/>	Mobilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation interne
<input checked="" type="checkbox"/>	Coopération et communication

En fin de processus, l'un des trois auditeurs accrédités en France intervient pour valider la demande de labellisation de la collectivité, pour tous les niveaux du label : CAP Cit'ergie, Cit'ergie et Cit'ergie GOLD.

○ La Commission Nationale du Label : un organisme de contrôle indépendant

La Commission Nationale du Label est un organisme compétent pour l'octroi ou le retrait des labels CAP Cit'ergie, Cit'ergie et Cit'ergie GOLD. Elle est responsable de l'assurance qualité du label et du contrôle du respect des critères de l'octroi du label.

Elle se réunit deux fois par an à la fin du premier semestre et à la fin du second semestre pour examiner les demandes qui lui sont soumises.

Elle se compose de six membres :

- Reynald BAVAY, Directeur d'études, ADEUS (agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise) ;
- Sébastien CONTAMINE, Directeur de l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat et représentant du réseau FLAME ;
- Frédéric MABILLE, Chef de projet prospective stratégie innovations, Direction Environnement Territoires Transition Energétique de la Communauté Urbaine de Dunkerque labellisée Cit'ergie GOLD ;
- Fabien MOUDILENO, Chargé de mission énergie à AMORCE ;
- Agnès SERRES, Chef de service Etudes et Prospectives, Direction de la Maîtrise de l'Energie de la ville de Besançon labellisée Cit'ergie GOLD ;
- Marie-Pierre SIRUGUE, Chargée de mission énergies renouvelables au Conseil Régional de Bourgogne, co-animatrice du groupe énergie-climat de l'AITF, et Présidente de la Commission Nationale du Label.

Le secrétariat du label est assuré par Mme Marie-Laure VERGAIN, membre du Bureau d'Appui Cit'ergie.

5. LES COLLECTIVITES LABELISEES EN FRANCE

Depuis le lancement de la démarche en 2008, 131 collectivités sont engagées dans la démarche Cit'ergie, représentant 15 millions d'habitants soit 22,5% de la population française. 79 de ces collectivités en démarche Cit'ergie sont des EPCI, dont 10 métropoles.



Des retours positifs des collectivités labellisées

La Communauté urbaine de Dunkerque, labellisée Gold Cit'ergie

En 2010, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) s'engage dans une démarche de labellisation Cit'ergie après avoir déjà signé en 2008 la Convention européenne des maires pour le climat (CDM) et avoir inscrit la même année dans son Agenda 21 l'objectif de « Répondre au défi du climat et de l'énergie ».

Pour la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), Cit'ergie lui a permis, dans un premier temps, de mieux structurer la politique « énergie climat » en appréciant ses points forts et perspectives d'amélioration.

Selon la collectivité, Cit'ergie représente également un « outil de mesure » de l'effort fait par la collectivité et crée une émulation en interne, véritable facteur de progression et d'amélioration continue. En effet, Cit'ergie en se structurant autour d'un référentiel commun permet de situer la Communauté urbaine de Dunkerque par rapport à d'autres collectivités françaises et même européennes.

La Communauté de communes du Thouarsais, labellisée Cit'ergie

La Communauté de communes du Thouarsais, engagée et innovante depuis une quinzaine d'années dans la maîtrise des consommations d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, a décidé de s'engager en 2015 dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

La démarche Cit'ergie porte un double intérêt pour la Communauté de communes :

- faire reconnaître au niveau européen et national la qualité de sa politique et des actions menées en termes d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- s'engager dans un processus d'amélioration continu.

La phase d'état des lieux a permis à la Communauté de communes de définir des axes principaux de progrès en matière de politique énergie-climat et de se positionner au regard d'un catalogue européen ambitieux.

La démarche Cit'ergie a également permis de démontrer à la collectivité sa capacité de fonctionner en mode projet et de co-construire un programme d'actions de manière concertée avec l'ensemble des services de la collectivité.

6. LES COLLECTIVITES LABELLISEES

En tant que démarche d'amélioration continue, le dispositif Cit'ergie reconnaît 3 niveaux de performance pour aller vers l'excellence climat-air-énergie.



Le niveau gold est le niveau d'excellence du label.
Il récompense les collectivités qui dépassent 75% d'actions mises en œuvre.

Aujourd'hui plus de 110 collectivités européennes le possèdent.

Deux collectivités ont atteint ce niveau en France :

- La Communauté urbaine de Dunkerque (59) avec 200 400 habitants et 81% d'actions réalisées,
- La ville de Besançon (25) avec 116 700 habitants et 78 % d'actions réalisées.



Le label Cit'ergie distingue les collectivités qui dépassent 50% d'actions mises en œuvre.

36 collectivités françaises sont au total labellisées Cit'ergie en janvier 2018 :

1. La Communauté d'Agglomération de Besançon (25) avec 178 800 habitants
2. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey (54) avec 40 600 habitants
3. La ville de Bordeaux (33) avec 247 000 habitants
4. La Métropole de Bordeaux (33) avec 761 000 habitants
5. La ville de Brest (29) avec 139 300 habitants
6. Brest Métropole (29) avec 207 700 habitants
7. La Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges (73) avec 136 800 habitants
8. La ville de Châtellerauld (86) avec 31 800 habitants
9. La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld (86) avec 53 700 habitants
10. La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (972) avec 160 500 habitants
11. La ville de Dijon (21) avec 153 600 habitants
12. La Communauté urbaine du Grand Dijon (21) avec 249 800 habitants
13. La ville d'Echirolles (38) avec 35 800 habitants
14. La ville de Grenoble (28) avec 160 700 habitants
15. La ville de La Rochelle (17) avec 75 000 habitants
16. La ville de Lille (59) avec 233 800 habitants
17. La ville de Lorient (56) avec 57 600 habitants
18. La Communauté d'Agglomération de Lorient (56) avec 201 100 habitants
19. La ville de Lyon (69) avec 506 600 habitants
20. La Métropole de Lyon (69) avec 1 354 000 habitants
21. La ville de Malaunay (76) avec 5 900 habitants

22. La Communauté d'agglomération Metz Métropole (57) avec 220 700 habitants
23. La ville de Montmélián (73) avec 4 100 habitants
24. La Métropole du Grand Nancy (54) avec 254 800 habitants
25. La ville de Nantes (44) avec 298 000 habitants
26. Nantes Métropole (44) avec 590 000 habitants
27. La Métropole Nice Côte d'Azur (06) avec 538 500 habitants
28. La ville d'Orvault (44) avec 25 300 habitants
29. La ville de Perpignan (66) avec 120 600 habitants
30. La ville de Petit-Quevilly (76) avec 22 900 habitants
31. La ville de Poitiers (86) avec 87 400 habitants
32. La Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers (86) avec 138 700 habitants
33. La Communauté d'agglomération de Seine Eure (27) avec 68 500 habitants
34. La Communauté de communes du Thouarsais (79) avec 36 100 habitants
35. La ville de Vénissieux (69) avec 62 500 habitants
36. La Ville de Vire Normandie (35) avec 17 800 habitants



Le label Cap Cit'ergie distingue les collectivités dépassant 35% d'actions mises en œuvre.

28 collectivités sont au total labellisées CAP Cit'ergie en janvier 2018 :

1. La Communauté d'agglomération d'Agén (47) avec 93 300 habitants
2. La ville d'Alençon (61) avec 26 000 habitants
3. La Communauté urbaine d'Alençon (61) avec 54 300 habitants
4. La Communauté d'Agglomération d'Angoulême (16) avec 106 300 habitants
5. La ville d'Annecy (74) avec 124 400 habitants
6. La Communauté d'agglomération du Grand Annecy (74) avec 203 000 habitants
7. La ville d'Auxerre (89) avec 34 800 habitants
8. La ville de Baie-Mahault (971) avec 30 500 habitants
9. La ville de Buxerolles (86) avec 9 900 habitants
10. La ville de Caen (14) avec 106 500 habitants
11. La Communauté d'agglomération Cap Excellence (971) avec 102 800 habitants
12. La Communauté de communes Caux Vallée de Seine (76) avec 68 800 habitants
13. La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises (08) avec 21 900 habitants
14. La ville de Delle (90) avec 5 700 habitants
15. La ville d'Epinal (88) avec 32 000 habitants
16. La Communauté d'agglomération Le Grand Chalon (71) avec 109 900 habitants
17. La ville de Montauban (82) avec 58 800 habitants
18. La Communauté d'agglomération du Grand Montauban (82) avec 72 200 habitants
19. La Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29) avec 64 300 habitants
20. La ville de Niort (79) avec 58 300 habitants
21. La ville de Pau (64) avec 77 400 habitants
22. La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) avec 152 400 habitants
23. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (28) avec 112 700 habitants
24. La ville de Rillieux-la-Pape (69) avec 30 500 habitants
25. La ville de Rouen (76) avec 110 600 habitants
26. La ville de Sablé-sur-Sarthe (72) avec 12 500 habitants

27. La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (72) avec 29 200 habitants
28. La ville de Saint-Nazaire (44) avec 69 300 habitants

Nom des collectivités et nombre d'habitants à la date d'entrée en processus ou (le cas échéant) à la date de dernière labellisation.



Les collectivités qui se sont engagées en démarche Cit'ergie et n'ayant pas encore obtenu de distinction sont appelées « En processus Cit'ergie ».

Actuellement 65 collectivités françaises sont en processus Cit'ergie :

Amiens ; Angers ; Blois ; Châteaurenard ; CA d'Amiens ; CA de l'Auxerrois ; CA de Blois ; CA de Châlons-en-Champagne ; CA du Grand Dax ; CA de l'Ouest Rhodanien ; CA Epernay Coteaux et Plaine de Champagne ; CA de Forbach Porte Blanche ; CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ; CA de La Rochelle ; CA Lannion-Trégor Communauté ; CA Havraise ; CA Montargoise et Rives du Loing ; CA Mulhouse Alsace Agglomération ; CA Le Grand Narbonne ; CA du Niortais ; CA du Pays Ajaccien ; CA du Pays de l'Or ; CA Quimper Bretagne Occidentale ; CA Rochefort Océan ; CA Royan Atlantique ; CA Saint-Brieuc Armor ; Saint-Louis Agglomération ; CA du Saint-Quentinois ; CA du Sicoval ; CA Valence Romans Agglo

CA Vienne Condrieu Agglomération ; CC Beauce Val de Loire ; CC du Grand Chambord ; CC Haut – Bugey ; CC de la Haute-Saintonge ; CC de l'île d'Oléron ; CC de la Vallée de Kaysersberg ; CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ; CC Pays du Mont-Blanc ; CC du Pays Haut Val d'Alzette ; CC de Puisaye Forterre ; CC Sarrebourg Moselle Sud ; CC de Vitry, Champagne et Der ; Châteaurenard ; Cherbourg-en-Cotentin ; CU Angers Loire Métropole ; CU Caen la mer ; CU Grand Paris Seine et Oise ; CU Perpignan Méditerranée ; Dunkerque ; Epernay ; EPT Est Ensemble ; Fontaine ; Fort-de-France ; Kingersheim ; Le Havre ; Mer ; Métropole Européenne de Lille ; Rennes Métropole ; Métropole Rouen Normandie ; Toulouse Métropole ; Mulhouse ; Rochefort ; Saint-Louis ; Tourcoing ; Vitrolles

Et d'autres encore sont en passe de les rejoindre...

<http://www.citergie.ademe.fr/>

Contacts presse

Service de presse ADEME / 01 58 47 81 28 - ademepresse@havas.com

Twitter : [@ademe](https://twitter.com/ademe) - LinkedIn : [ADEME](https://www.linkedin.com/company/ademe) – Newsroom : www.presse.ademe.fr

Contacts ADEME

Nicolas VALLEE, Chargé de mission Cit'ergie - 02 41 20 43 49 – nicolas.vallee@ademe.fr

Nelly SALIOU, Communication professionnelle et technique - 02 41 20 43 54 - nelly.saliou@ademe.fr

Bureau d'Appui Cit'ergie - 04 15 09 82 07 - citergie@ademe.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr